



**l'oxygène
à la source**

N°183-24

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE 2023

<p>Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 27</p>

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Yohann TRANCHANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Anthony GRANGER, Patrick LECONTE, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Marc ROLLIN, Marielle JULIEN, Jacques DALEX, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Benjamin MARIAS
Anthony GRANGER à Pierre BRUYERE
Patrick LECONTE à Frédérique LARDET
Marielle JULIEN à Philippe PRUD'HOMME
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER
Roland LOMBARD à Yohann TRANCHANT

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE 2023

Exposé du Président,

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du règlement intérieur du SILA, le compte rendu d'activité du Comité et du Bureau pour l'année 2023 qui a été joint aux convocations, est présenté pour communication au Comité.

Ce rapport d'activité sera transmis à chaque Président des EPCI membres du SILA avant le 30 septembre 2024 accompagné du compte administratif pour être présenté en séance publique au Conseil Communautaire de l'EPCI au cours de laquelle les représentants de l'EPCI au SILA sont entendus.

Ce rapport est également utilisable par les délégués dans le cadre de l'information des EPCI membres prévue par cet article.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 34
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

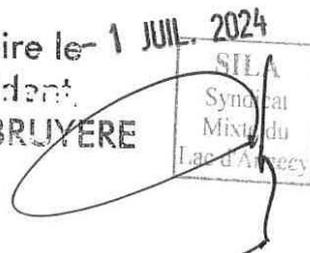


Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 27 JUIN 2024
Publié le - 1 JUIL. 2024

Exécutoire le- 1 JUIL. 2024
Le Président,
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.